

à employées pour mettre les projets à exécution, se flatant à présent de les voir dans peu réussir par une voye, qui, dit-on, est tout le contrepied de celle de la force, qu'elle a vainement mise en œuvre. La détention du Marquis de Monti son Ambassadeur en Pologne gardé par les Moscovites, est cependant ce qui a fait agiter fort sérieusement dans le Conseil du Roi s'il ne seroit pas à propos de se vanger de cet affront sur les Russiens établis dans le Royaume, mais il s'est trouvé pour la négative des voix qui ont représenté "que si on usoit  
 „ de procédures violentes à l'égard de ces étran-  
 „ gers, il falloit s'attendre de la part de la Cza-  
 „ rine à des représailles qui porteroient au Royau-  
 „ me un préjudice bien plus considérable que ne  
 „ pourroit être l'avantage qu'on retireroit de la  
 „ confiscation des effets des Russiens; que S. M.  
 „ Czarienne avoit même déjà pris là-dessus des  
 „ mesures à ne permettre pas de douter de ses  
 „ intentions, en défendant la sortie de ses Etats à  
 „ tous les François qui s'y trouvent établis. „

V. Ces représentations semblent l'avoir emporté. Mais un nœud de difficulté que la Cour a encore à trancher pour s'être avancée dans les troubles de Pologne, est formé de la déclaration suivante que la Czarine a fait remettre à Mr. de la Mothe de la Peronie qui a commandé les Troupes Françoises retranchées sous le Canon du Fort de Wechsellmunde près de Dantzich, & qui est actuellement détenu aussi avec tout son monde à Cronstratt : Déclaration qui a été envoyée au Roi par Mr. de la Mothe, auquel elle avoit été remise à cause de quelques Bâtimens Moscovites enlevés par les François dans les mers du Nord. En voici la teneur.